

Adresse des membres du tribunal du district de Montpellier (Hérault), lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du tribunal du district de Montpellier (Hérault), lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 374-375;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18363_t1_0374_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

enthousiasme que doit exciter dans des cœurs purs, amis de la justice, de la raison et de l'humanité, la proclamation de ces principes; elle ôte aux intrigans, aux fripons, aux dilapidateurs, tout espoir d'impunité. Elle proscrie tous les vices, pour établir le regne imperturbable de toutes les vertus. Elle assure pour toujours le triomphe de notre sainte liberté contre ses ennemis de tout genre.

Recevés donc, sauveurs de la patrie l'hommage de notre reconnaissance, l'assurance de notre parfaite soumission à vos décrets, et le serment solennel de sacrifier notre vie pour la cause du peuple que vous deffendés avec tant de dignité.

Représentans, conservés cette énergie qui a sauvé tant de fois la république, maintenés le gouvernement révolutionnaire. Il n'est à craindre que pour les méchants; l'homme vertueux ne le redoute pas. Restés à votre poste jusques à la paix, la confiance du peuple vous le commande, il n'attend que de vous son bonheur. Ne cessés de poursuivre les conspirateurs et les traîtres, de déjouer leurs manoeuvres iniques, et le peuple français ne cessera de vous proclamer comme ses libérateurs et ses pères.

Vive la République, vive la Convention.

Les administrateurs du district de Solliès.

M. LEJEUNE, NEGRIN, SENÉS, AGANAT.

b

[*Les membres du tribunal du district de Castellane à la Convention nationale, le 2 brumaire an III*] (5)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentans,

Il ne vous a pas suffi de terrasser le despote et ses satellites dans les immortelles journées des 9 et 10 thermidor. Vous avez voulu écraser la tyrannie et anéantir son système destructeur. Votre adresse du 18 vendémiaire dernier, en éclairant le peuple, lui fait connoître ses devoirs et ses droits, elle lui signale ses ennemis sous quelque masque qu'ils se cachent.

Cette adresse dans laquelle vous développés votre sollicitude sur les dangers qui menacent encore la liberté nous garantit les mesures sages et vigoureuses que vous aller prendre pour nous en délivrer entièrement.

Les membres du tribunal du district de Castellane applaudissent hautement aux principes que vous professés. Comme vous ils reconnoissent que ce n'est que le peuple entier qui forme le souverain et que c'est à la Convention nationale qu'est le centre de l'unité indivisible de la République : que la sauvegarde des droits et des propriétés des citoyens est la loi expression fidèle du voeu de tous, et que la justice seule doit succéder à la terreur.

Ces principes sacrés enoncés dans votre adresse, nous les professons et nous jurons, en vous invitant de demeurer à votre poste de les maintenir jusqu'à la mort.

REMUSAD, *commissaire national*,
BONNET, *greffier et 3 autres signatures*.

c

[*Les juges du tribunal du district d'Agen à la Convention nationale, le 7 brumaire an III*] (6)

Liberté, Unité, Égalité.

Citoyens représentans,

Après avoir terrassé les tyrans, il restoit à demasquer la tyrannie pour l'empêcher de renaitre et c'est ce que vous avez fait par votre adresse aux français. Vous avez dévoilé au peuple ses traits hideux, vous lui avez fait connoître les pièges qu'elle ne cesse de tendre à la liberté, et vous lui avez appris qu'un gouvernement heureux ne peut avoir d'autres bases que la vertu, les moeurs et la justice. Le développement que vous avez donné à ce principe sacré a repandu dans nos ames, cette douce émotion que fait toujours naitre la vertu : magistrats et citoyens, nous avons applaudi à votre sagesse autant que nous applaudissons à votre courage le 9 thermidor, et nous avons renouvelé notre serment d'obéissance aux lois, de zèle à les faire exécuter, et de rester inviolablement attachés à la représentation nationale.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

MARTINELLI, *commissaire national*
et 3 autres signatures.

d

[*Les membres composant le tribunal du district de Montpellier à la Convention nationale, s. d.*] (7)

Égalité, Liberté.

Représentans,

Vous avez fondé la République; des scélérats voulaient l'inonder de sang et l'étouffer dans son berceau, mais votre mâle énergie l'a sauvée dans les journées des neuf et dix thermidor, et vous venés de proclamer dans votre sublime adresse les vrais principes qui peuvent l'affermir, nous y adhérons avec enthousiasme, nous jurons d'en faire la règle de notre conduite et comme magistrats et comme citoyens; Représentans, restes fermes à votre poste, gardés l'attitude majestueuse que vous avez prise, continues de frapper le crime et de protéger la vertu, faites fleurir l'agriculture, le commerce et les arts, le peuple

(5) C 324, pl. 1400, p. 10.

(6) C 324, pl. 1400, p. 9.

(7) C 324, pl. 1400, p. 15.

vous à revetu de sa puissance souveraine, ne souffrés pas qu'aucune autre ose s'élever contre elle et frappe de mort ceux qui tenteraient d'y porter atteinte; désireux de vous suivre dans votre glorieuse carrière nos regards se dirigeront sans cesse vers vous, nous aurons la Convention nationale pour seul point de raliement, l'indivisibilité de la République pour devise, la justice et la liberté pour guides, et pour but invariable et constant le bonheur du peuple, le repos des familles et le maintien du droit de propriété d'où dépend la durée du corps politique et sans lequel il tomberait bientôt en dissolution.

DEVAL, *commissaire national et 5 signatures.*

e

[*Le tribunal de paix de Coulanges-la-Vineuse à la Convention nationale, s. d.*] (8)

Les citoyens,

– Germain Maiseau, juge de paix du canton de Coulanges-la-Vineuse, district d'Auxerre, département de l'Yonne;

– Antoine Songere, Étienne Anod, Pierrot Apsout, assesseurs;

– Et Edme Gaillard, secrétaire greffier de la même justice de paix.

Tous demeurant audit Coulanges.

Citoyens Représentans.

Nous avons lu votre sublime adresse au peuple français du 18 vendémiaire et elle nous a pénétré de joie. Nous rendons hommage aux principes sacré, et aux vérités éternelles que vous nous y retracez avec lesquels vous avez si énergiquement, et glorieusement anéantis cette caste d'intriguants, d'ambitieux, et de conspirateurs qui voulaient s'élever au dessus de vous, que vos travaux et les mesures que vous avez prises étaient nécessaires pour conduire au port le vaisseau de la République! ils feront l'admiration de tout l'univers; vos mains pures tiennent nos destinées, des jours sereins vont éclairer la France fortunée, l'innocence ne sera plus confondue avec le crime; les paisibles habitans des campagnes dans le cours de leurs travaux méditeront les vôtres, et pratiqueront avec leurs familles les sages maximes que vous nous donnez.

Restez à votre poste comme nous sommes au nôtre, en vous demeurant inviolablement unis, comme des membres à leurs chefs, nous concourrons de tout notre pouvoir à la prospérité et à la stabilité de la République une et indivisible, au maintien et à la pratique des principes que vous avez consacré. Ce pendant que vous vous occupez efficacement de notre bonheur, ce que nos frères d'armes bravans les fatigues, les dangers et la mort, assurent au prix de leur sang le triomphe de la liberté, nous cultiverons son

(8) C 326, pl. 1422, p. 19.

arbre sacré, nous en écarterons le souffle impur des royalistes, des fanatiques, et des traîtres que ses racines immortelles pénètrent le centre de la terre, que sa tête s'élève fièrement jusqu'aux cieux; et que son ombre chérie couvrant l'univers n'embrasse plus que des républicains et des frères.

Telle est, citoyens représentans l'expression des sentiments de la justice de paix dud. canton de Coulanges, reconnoissante de vos bienfaits et soumise à vos loix.

Vive la République; vive la Convention!

MAISEAU, SONGERE, DUPONT,
GAILLARD, *secrétaire greffier*
et une autre signature illisible.

f

[*Le peuple libre, les autorités constituées, la société populaire de la commune d'Houplinesur-la-Lys à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (9)

Graces vous soient rendues, Représentans! le 22 septembre 1792, vieux style, en abolissant la royauté, vous avez proclamé la République une et indivisible. Le 19 de vendémiaire dernier vous avez rendus à la République, par les principes développés dans votre adresse, la liberté qui n'était plus pour elle qu'une divinité stérile; et par votre loy du 25 vous avez enfin placé le niveau de l'égalité sur la tête audacieuse des traîtres qui s'affublaient du manteau du patriotisme pour aller conspirer au milieu d'un peuple bon et crédule, dans le sein de ses associations legitimes et bienfaisantes, les sociétés populaires.

Représentans, vous n'avez pas achevés; et pour votre gloire, et pour le bonheur du peuple que vous regenerez, il faut tout faire. Voici nos voeux, Régénération de l'agriculture et du commerce que les fléaux de la guerre et peut-être des mesures impolitiques ont prodigieusement degenerés; enseignement public, qui est dans un état de nullité absolue; surveillance toujours active sur la malveillance intérieure, bien plus dangereuse que nos ennemis extérieurs; et la paix que vous dicterez à l'Europe étonnée, autant par votre energie que par la bravoure de nos vaillants deffenseurs.

Représentans, quand vous serez déchargés de cet énorme fardeau, et cette tache vous est facile, vous avez déjà tant fait pour la patrie, vous viendrez jouir de votre gloire et de nos embrassemens au milieu de nous; et l'immortalité proclamera vos noms à la postérité la plus reculée.

Vive la République

Vive la Convention; Unité avec la Convention; indivisibilité entre la Convention. Arrêté à Houplinesur la Lys dans le temple de la raison, le

(9) C 324, pl. 1400, p. 11. Renvoyé au comité des Pétitions et à la commission des Dépêches.